

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020

**N°80/07/2020 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -
DESIGNATION DES MEMBRES**

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Représenté : 1

Madame, Monsieur Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Montauban a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'il confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission est présidée par le Maire, et comprend à ce jour :

- 5 représentants de la Ville
- 2 représentants des associations d'usagers (UFC Que Choisir et AFOC)

Elle est chargée d'examiner les rapports annuels des délégataires de services publics, des co-contractants des contrats de partenariat et les rapports sur la qualité du service public des services délégués (cuisine centrale, complexe tennistique, exploitation du complexe aquatique...).

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante pour :

- tout projet de délégation de service public
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière
- tout projet de partenariat
- tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement

Le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Dans les conditions qu'il fixe, le Conseil Municipal peut charger le Maire ou son représentant de saisir pour avis la commission des projets précités.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- fixer la composition de la CCSPSPL comme suit, conformément au règlement intérieur du conseil municipal en vigueur :

- Le Maire ou son représentant, en qualité de président
- 5 membres désignés par le Conseil municipal
- 2 membres représentants des associations d'usagers

- désigner les associations suivantes qui participeront à la commission :

- UFC Que choisir
- Association AFOC

- élire les 5 membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

2 listes ont été présentées :

| Liste BAREGES | Liste HILION |
|--|---------------------------------------|
| Marie-Claude BERLY Jean-Pierre FOISSAC Quentin SUCAU Anne-Marie DETAILLEUR Aurélie BURATTI | Rodolphe PORTOLES Sandrine LAGARDE |

Résultat du scrutin :

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de votants | 48 |
| Suffrages exprimés | 48 |
| Liste «BAREGES» | 37 |
| Liste «HILION» | 11 |

Sont élus :

- Marie-Claude BERLY
- Jean-Pierre FOISSAC
- Quentin SUCAU
- Anne-Marie DETAILLEUR
- Rodolphe PORTOLES

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUIL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

